

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région des Pays de la Loire

Séance plénière

AVIS

Date : 28 septembre 2017	Objet : Renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle interrégionale de l'étang du Pont de Fer	Vote : Favorable
---------------------------------	---	-------------------------

Historique et contexte du renouvellement du plan de gestion

Propriété du Conservatoire du littoral, la réserve naturelle interrégionale de l'étang du Pont de Fer s'étend de 62 ha sur les deux départements de Loire-Atlantique (commune d'Assérac) et du Morbihan (Camoël). Elle a été labellisée le 27 juin 2008 par la Région Bretagne et le 6 octobre 2008 par la Région Pays de la Loire. Le premier plan de gestion prévu sur 6 ans avait été validé par les deux CSRPN de Bretagne et des Pays de la Loire entre 2006 et 2009. Sa mise en œuvre a été effective à partir de 2010.

Une évaluation de ce plan de gestion a été réalisée par le bureau d'études Xavière Hardy en 2015 qui a fait l'objet d'une présentation au CSRPN de Bretagne le 10 septembre 2015. Celui-ci avait émis les recommandations suivantes :

- Mieux définir les enjeux dans le cadre du bassin-versant et dans le cadre sociologique,
- Étudier la fonctionnalité hydraulique du site,
- Améliorer la connaissance de la qualité de l'eau,
- Améliorer la connaissance du peuplement piscicole,
- Mettre en place un plan d'action contre l'Écrevisse de Louisiane,
- Conserver des arbres morts pour les oiseaux et les chauves-souris.

Le CSRPN Bretagne a ensuite examiné le 17 novembre 2016, un nouveau plan de gestion (décennal) sur lequel les remarques suivantes ont notamment été formulées :

- Donner une orientation forte au plan de gestion pour acquérir la connaissance permettant de mieux définir les enjeux et objectifs de gestion ; cela implique notamment de modifier l'ordre de priorité des opérations concernées,
- L'amélioration des connaissances doit porter à la fois sur le patrimoine naturel et sur le volet sociologique.

C'est donc à la suite de ces remarques que le CSRPN des Pays de la Loire examine à son tour le dossier, sur la base de la même version du plan de gestion (et du rapport d'évaluation qui l'a précédé) accompagné d'un addendum de 5 pages précisant des modifications à apporter au plan de gestion qui tiennent compte des remarques du CSRPN Bretagne. Cet addendum sera présenté ultérieurement au CSRPN Bretagne, après avis de notre conseil.

Bilan du plan de gestion 2009-2015 :

Le rapport d'évaluation rédigé en 2015 pointe avec objectivité un très faible taux de réalisation des opérations du plan de gestion ce qui avait été souligné dans le premier avis du CSRPN Bretagne. Plusieurs points positifs ressortent néanmoins de son application :

- Un point fort positif qui ressort est la restauration d'une zone paratourbeuse (prairie hygrophile à Molinie) qui a pu être réouverte et dans laquelle les suivis botaniques ont montré une réponse positive de la flore, notamment d'espèces à forte valeur patrimoniale,
- l'élimination d'une partie des ligneux qui colonisent les îles et îlots, quoique le bilan soit mitigé car la pratique de brûlage employée dans un premier temps s'est avérée dégrader la flore (cf. suivis réalisés par Bretagne Vivante révélant le développement d'une flore nitrophile),
- un entretien partiel des berges boisées mais le rapport d'évaluation indique que l'efficacité de cette action est difficile à juger,
- la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau de l'étang entre 2012 et 2013 (non prévue au plan de gestion mais proposée par le CSRPN dès 2006) qui est également à porter au crédit des réalisations sur cette première période,
- enfin le fait qu'aucune nouvelle espèce invasive végétale autre que le *Baccharis halimifolia* n'ait été signalée et que cette espèce a apparemment pu être contrôlée avec succès.

Toutefois, l'objectif du plan de gestion qui consiste à éviter la colonisation du site par les espèces invasives n'est pas rempli et on déplore l'implantation de l'écrevisse de Louisiane qui risque d'avoir des répercussions considérables sur le site. D'une manière générale, on note une **faible efficacité pour les conditions d'accueil de la faune** en dehors de la confirmation de l'implantation de la loutre d'Europe qui toutefois n'a fait l'objet d'aucun suivi et tandis que le passage à loutre qui était prévu n'a pas été réalisé !

On note encore une **efficacité moyenne** de la mise en œuvre de l'objectif de poursuite et d'amplification des **expertises scientifiques** car seule une partie des actions prévues a été réalisée. Non seulement la création de nouvelles mares n'a pas été effectuée, mais on apprend que plusieurs mares auraient été comblées sans qu'on ait l'explication.

Les mesures visant à reprendre les ouvrages de gestion des niveaux d'eau n'ont pas été effectuées (aménagement de la surverse et réhabilitation de la vanne de vidange de fond), de sorte que la vidange de l'étang n'est matériellement pas possible.

Enfin, il n'y a pas eu d'action de conventionnement comme cela était prévu avec les agriculteurs autour pour s'assurer du maintien des prairies autour de l'étang et à la fauche tardive.

Le nouveau plan de gestion 2017-2028 :

Les remarques du CSRPN Bretagne de 2016 ont bien été intégrées au nouveau document, notamment la « priorisation » des actions de connaissance. Toutefois, il en résulte une abondance d'actions en priorité 1 qui, au lieu d'indiquer de vraies priorités, font penser que tout est urgent ! Par exemple, l'action conduisant à la réalisation d'un poste d'observation pourrait passer de la priorité 1 à 2.

Pour autant, ce nouveau plan de gestion semble globalement cohérent en proposant (enfin) une amélioration de la connaissance du patrimoine naturel du site pour cerner les enjeux et une réelle ambition de réfection de l'ouvrage hydraulique qui permettra de gérer les niveaux d'eau. Le fonctionnement écologique de l'étang est assurément un point clé de la gestion du site dans un contexte où le plan de gestion analyse une nette dégradation de la qualité de l'eau, notamment sur le plan physico-chimique, vis-à-vis des conditions d'oxygénation très déficitaires en été et de l'état phosphoré des eaux. En outre, l'accumulation de vases est importante sachant que l'hypothèse est formulée, à partir du constat de l'absence d'oligochètes et de mollusques, d'une toxicité des sédiments ou d'une dystrophie totale du milieu.

A cet égard, le règlement d'eau qu'il est prévu d'établir dans la fiche TU01 nous semble stratégique. Si le principe d'une mise en assec périodique est évoqué dans le plan de gestion comme étant à étudier, la baisse des niveaux d'eau en été semble être écartée. Pourtant, ce point nous paraît devoir être examiné de plus près car un marnage plus important qu'actuellement pourrait contribuer à la minéralisation des sédiments et permettre une meilleure expression des communautés végétales amphibies souvent confinées aujourd'hui sur une étroite bande linéaire. De plus, on sait d'après ce qui est observé en Brière, que c'est dans cette seule situation d'assec estival qu'arrive encore à se maintenir le Flûteau nageant (*Luronium natans*), face à la pression des écrevisses qui le consomment en totalité en phase aquatique.

Sur un plan fonctionnel, l'objectif de mettre en place une zone tampon autour de la réserve naturelle serait à affirmer sur le long terme et à accompagner d'une stratégie foncière. Bien que n'ayant pas été mise en œuvre, l'opération mise en place de conventions avec les agriculteurs visant à favoriser la mise en herbe des parcelles adjacentes au site, à proscrire l'utilisation d'herbicides et la fertilisation ou le drainage allait à l'évidence dans le bon sens. Or, elles ne figurent plus dans le nouveau plan de gestion.

La plus grande vigilance devra être maintenue sur le site pour prévenir toute installation de nouvelle espèce invasive notamment végétale (jussies, crassule de Helms...) ainsi que pour essayer d'enrayer l'implantation très inquiétante de l'écrevisse de Louisiane. La mise en œuvre de la fiche TE01 est donc un autre point crucial du plan de gestion et du maintien de la diversité biologique du site.

Concernant l'entretien de la moliniaie, il est important de maintenir, comme le propose la fiche TE02, l'effort de restauration par contrôle des ligneux, notamment des rejets. En complément, il serait utile de réfléchir aux conditions d'entretien du milieu (fauche périodique ?) sur un plus long terme.

En conclusion, le CSRPN propose sur le nouveau plan de gestion un avis favorable avec la réserve suivante :

- **ajustement des priorités des actions pour éviter d'avoir 12 actions sur 15 en priorité 1 : proposition de passer l'action TU02 (aménagement d'un poste d'observation) en priorité 2.**

Le Président du CSRPN,



Willy CHENEAU

